



Délégué IPECA à l'ONERA

CHOISISSEZ CFDT !!!

Pourquoi faut-il des délégués CFDT de l'ONERA à l'Assemblée Générale et au CA de l'IPECA ?

Les délégués participent à la surveillance et la validation de la gestion d'IPECA et veillent à ce que les services et actions de prévention soient efficaces et répondent aux besoins.

Mais concrètement à l'ONERA ?

Nous avons une difficulté pour les couples d'ayant-droits déclarés à l'IPECA qui ne sont pas reconnus automatiquement et qui doivent systématiquement réclamer le paiement de leur « complément conjoint ». C'est un problème spécifique ONERA puisque dans la plupart des autres entreprises, ce complément est facultatif et payant. Nos délégués CFDT, comme ils l'ont fait à l'ONERA, doivent aider à améliorer ce dispositif.

Avec le tiers-payant partiel où la CPAM paye sa part au professionnel de santé et l'assuré règle la part mutuelle, nous avons une obligation d'envoyer une facture à l'IPECA pour être remboursé. Cela tient à la méconnaissance par l'IPECA des remboursements CPAM. A force d'insistance de la part de nos délégués, un chantier informatique a été lancé avec Viamédis (prestataire depuis 2024) pour enfin parvenir à ce que l'IPECA soit informée des télétransmissions et puisse rembourser directement sans fourniture des factures.

Autre problème, la situation des retraités qui bénéficient d'un régime "ONERA" à leur départ mais qui est ensuite géré à 100% par le CA de l'IPECA, ... et nombre de nos retraités se plaignent de hausses de tarifs importantes. Pourquoi les élus CFDT et CGT du CSEC de l'ONERA ont validé un accord avec le CSEC de Véolia pour bénéficier de leur mutuelle, en faveur des retraités de l'ONERA qui le souhaitent ? C'est bien parce qu'il y a un problème. Comment est géré ce contrat spécifique ONERA alors que la plupart des autres entreprises adhérentes sont sur le contrat « Affinit'Air » avec une cotisation fixe indépendante de l'âge ? *

La revalorisation des rentes (éducation et invalidité) et l'action sociale (aide aux adhérents pour des problématiques liées à la maladie comme le reste à charge sur les prothèses, l'équipement de la voiture ou maison pour le handicap, etc.) se règle aussi au conseil d'administration.

**Alors pour toutes ces raisons votre vote CFDT,
du 21 mars au 9 avril 2025,
est essentiel.**



LA CFDT, C'EST POUR TOUS !



*Il existe, pour les adhérents CFDT, une autre mutuelle alternative avec le contrat SOMILOR